

Mieux connaître les gens du voyage

Qui sont les gens du voyage présents en Alsace ?

Ils sont pour les non initiés communément et indistinctement appelés, nomades, gitans, bohémiens, roms, tsiganes, manouches, voyageurs, vanniers... Mal perçus, leur arrivée suscite encore de la crainte voire de l'hostilité dans les communes où ils s'installent régulièrement ou exceptionnellement, sur des périodes plus ou moins longues.

C'est pour contribuer à dépasser ces formes de rejets souvent liées aux méconnaissances concernant la diversité des groupes d'appartenance et des modes de vie que ces fiches ont été conçues.

Nous utiliserons l'appellation officielle de la législation française : "gens du voyage". Cette dénomination englobe des populations de cultures différentes ayant pour point commun un lien plus ou moins marqué avec le mode de vie nomade. Dans la réalité, elle regroupe une grande diversité de groupes ethniques que l'on retrouve en Alsace, région relativement importante de passage et de séjour des nomades mais aussi de lieux de vie pour de nombreux nomades sédentarisés.

Les populations tsiganes

Les nomenclatures ici employées résultent de catégorisations ethnologiques simplifiées. Dans l'usage courant, certains groupes ne se nomment pas de cette façon, voire jugent certaines de ces appellations comme étant péjoratives, c'est le cas des yéniches par exemple.

Ces populations originaires de l'Ouest de l'Inde (Penjab), ont commencé, vers l'an mille, leurs diverses et longues migrations à travers l'Asie et l'actuel Moyen-Orient, pour découvrir l'Europe dès le XIV^{ème} siècle. Ainsi dispersés en fonction des déplacements et des séjours plus ou moins prolongés dans les pays, leur culture, langue et mode de vie se sont différenciés.

On distingue communément trois grands groupes tsiganes, présents en Alsace.

Les manouches ou sinti

Les manouches représentent le groupe tsigane majoritaire en Alsace où ils vivent pour certains depuis le XV^{ème} siècle. On distingue les groupes manouches dits "locaux" vivant dans la région une bonne partie de l'année, souvent sédentaires en hiver et voyageurs en été, des manouches de passage en Alsace en période estivale en provenance de nombreuses régions de France (telles que la Bretagne, la région parisienne, le Nord et le Centre de la France, etc).

L'appellation "manouches", désigne les tsiganes qui se sont principalement installés en Europe du Nord et de l'Ouest. Or, d'autres sous-groupes peuvent être distingués, résultant d'origines historiques et géographiques variées dont les sinti piémontais et les manouches germaniques.

Les roms

Les premiers groupes roms sont arrivés en Alsace au XIX^{ème} siècle. Certains voyagent à l'échelle européenne, d'autres régionale. Le terme rom désigne l'ensemble des groupes qui ont longtemps séjourné dans les pays de l'Est de l'Europe, comme la Roumanie, la Hongrie, la Russie ou l'ex-Yougoslavie. Selon les estimations, les roms apparaissent comme étant le groupe ethnique fortement majoritaire en nombre sur l'ensemble de la population tsigane mondiale. Trois grands sous-groupes les composent, représentant traditionnellement un corps de métier : Les kalderash (chaudronnier), majoritairement originaires des Balkans, les Iovara (maquignons) provenant essentiellement de Hongrie, les Tchourara (fabriquant de tamis).

Les gitans ou kalé

On les trouve en Alsace depuis les années 60. Ils sont majoritairement sédentarisés (à Strasbourg sur le site du Polygone par exemple) mais certains d'entre eux voyagent en saison estivale. La région accueille aussi des groupes de voyageurs catalans en été (surtout à Strasbourg). Davantage présents en Espagne, au Portugal et dans le sud de la France, les gitans ont adopté un mode de vie majoritairement sédentaire et leur culture est fortement hispanisée. Ils se subdivisent en divers sous-groupes relatifs à leur origine historique. C'est par exemple le cas des béticas d'Andalousie et des kalé catalans de Catalogne.

Les autres populations

D'autres populations "gens du voyage" n'appartenant pas aux groupes tsiganes et dont les origines sont mal connues, sont présentes en Alsace.

Les yéniches

Aussi couramment appelés "vanniers", en rappel au métier traditionnel de tressage de l'osier, ils sont répartis sur l'ensemble de la région où ils sont majoritairement sédentaires. Ce groupe est le moins étudié et donc mal connu. Ils sont originaires de l'Alsace, de la Lorraine, de l'Allemagne rhénane mais également de Suisse. Ils auraient adopté le mode de vie nomade suite à la guerre de trente ans au XVII^{ème} siècle ainsi qu'au XIX^{ème} siècle pour les familles paysannes touchées par les grandes crises économiques. Les mariages de ces "nouveaux voyageurs" avec les populations tsiganes et plus particulièrement manouches, auraient ainsi donné lieu à cette population métisse¹.

Depuis quelques années, l'Alsace accueille des populations provenant de l'Europe de l'Est (Roumanie, ex-Yougoslavie) qui fuient leur pays d'origine suite à des conditions de pauvreté extrême, de répression et de xénophobie. Si certains sont reconnus comme étant des tsiganes non français, d'autres sont souvent confondus avec les populations tsiganes de par leur pays de provenance mais aussi l'habitat caravane qu'elles adoptent non pas par tradition, mais faute d'avoir accès à un logement "classique". Ces personnes sont souvent en situation irrégulière et relèvent de par leur nationalité étrangère de la politique communautaire et nationale d'asile et d'immigration.

Quels sont leurs langues et dialectes ?

Si la majorité des gens du voyage présents en Alsace parlent le français, ils s'expriment aussi dans des dialectes qui diffèrent selon les groupes. Ces variantes linguistiques peuvent entraîner des difficultés de compréhension entre les groupes, c'est le cas notamment entre les roms et les manouches.

Pour les populations tsiganes, les langues utilisées sont le résultat des différentes évolutions de leur langue commune et d'origine, le romanes ou romani, dérivé du sanskrit d'Inde. En effet, celle-ci s'est différenciée de par les nombreux emprunts issus des langues et dialectes des pays au sein desquels ils ont vécu. Ainsi l'alsacien se retrouve dans le dialecte sinto d'influence allemande des manouches. Le même type d'emprunt apparaît au sein du dialecte rotwelsch parlé par les populations yéniches. L'alsacien est par ailleurs très bien parlé et compris par certains groupes présents depuis plusieurs siècles dans la région. Les dialectes des roms et des gitans sont quant à eux d'influence roumaine pour les premiers et espagnole pour les seconds.

Combien sont-ils ?

Les catégorisations utilisées par l'INSEE et le peu d'études récentes ne permettent pas d'avoir des chiffres précis, les estimations varient en effet du simple au triple selon les sources. Cependant, l'Alsace bien qu'elle soit fortement concernée par la présence des gens du voyage ne figure pas en tête de liste des régions privilégiées par les populations nomades.

Selon une étude réalisée par le centre de recherches et d'études en aménagement (CREAM), les régions les plus concernées sont ainsi dans l'ordre décroissant : "Le Midi méditerranéen, l'ouest-Bretagne, la région parisienne, Rhône-Alpes, le Nord puis à un moindre degré l'Alsace-Lorraine, le Sud-ouest, etc."²

Quelles sont leurs ressources économiques ?

Les gens du voyage sont encore fréquemment suspectés quant aux origines de leurs sources de revenus. Le nomadisme est en effet souvent et injustement perçu comme synonyme d'errance, incompatible avec l'exercice d'un métier. Dans les faits, l'économie est au contraire un des principaux moteurs du mode de vie nomade.

Les gens du voyage exercent souvent des activités commerciales notamment sur les marchés ou les foires, des métiers artisanaux, des travaux saisonniers dans l'agriculture ou encore des métiers du spectacle (musiciens, gens du cirque, etc.). Les activités de récupération, de recyclage et de revente tel que le ferrailage, de réparation et de services divers (élagage, peinture en bâtiment, rempaillage, cannage, etc.) font aussi partie des activités professionnelles les plus répandues. D'autres encore, avec le soutien des associations pour les démarches administratives, se lancent dans la création d'entreprises. Bien entendu, ces métiers représentent les activités exercées majoritairement pas les gens du voyage et ne reflètent pas l'ensemble des métiers, certains étant avocats, médecins, commissaires de police, etc.

Les voyageurs, obligés de s'accommoder aux offres et aux besoins locaux, ont ainsi développé une polyvalence de leurs savoirs-faire et une grande capacité d'adaptation. La famille élargie, à la fois source de mains d'œuvre et de moyens matériels est au cœur de l'organisation économique. Les populations désignées par la législation comme étant des "gens du voyage" ne sont toutefois pas toutes nomades, certaines ayant adopté un mode de vie sédentaire [Volet +, fiche 7]. Il apparaît que celles-ci subissent davantage des situations de précarité économique.

La pratique des métiers traditionnels est en effet devenue difficile suite à plusieurs facteurs : l'évolution du système économique français et international, les législations et réglementations en matière d'habitat, d'exercice d'activités ambulantes mais aussi les conditions de qualifications imposées pour la pratique de certaines activités professionnelles, notamment artisanales et commerciales.

Pour en savoir plus sur le cadre législatif des pratiques professionnelles...

"L'exercice des activités ambulantes et le régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe sont régis par la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 et le décret n°70-708 du 31 juillet 1970 modifiés.

"Les qualifications requises pour l'exercice de métiers commerciaux et artisanaux sont cadrées par la loi n°96-630 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la participation du commerce et de l'artisanat et le décret du 2 avril 1998 qui dresse la liste des métiers concernés par des obligations de qualification.



Sources

¹ Tsiganes et voyageurs : identité, rapport au voyage, économie, éducation et rapport à l'école dans le contexte de la société contemporaine, Actes de la Conférence du 12 février 2003, A. Reyniers, Nancy-Metz, Casnav-Carep, septembre 2003, 18p.

² Les gens du voyage dans le département du Haut-Rhin : diagnostic et pistes d'actions, Colmar, Cream, 1992, 45p.

Les différents modes de vie des gens du voyage

Du nomadisme à la sédentarisation en passant par le semi-nomadisme

Le nomadisme désigne un mode de vie structuré par des déplacements à échelles géographiques et temporelles variables selon les populations considérées. Loin d'être un comportement d'errance, il se réalise selon des trajectoires déterminées en fonction de divers besoins : économiques, religieux, familiaux, historiques.

On distingue classiquement deux grands types de nomadisme liés aux pratiques de la cueillette, de la chasse et de l'élevage (pastoral). Les raisons des déplacements sont cependant multiples selon les populations.

Si de nos jours la majorité des groupes humains a adopté un mode de vie sédentaire, d'autres, continuent de vivre selon cette tradition. C'est le cas en Alsace, où une partie des populations tsiganes et yéniches pratiquent toujours ce mode de vie mais aussi dans d'autres régions d'Asie, du Proche-Orient, d'Afrique ou d'Europe par exemple, au sein desquelles vivent d'autres groupes ethniques nomades.

Le nomadisme est en effet, un élément essentiel de la culture des gens du voyage et fait ainsi partie intégrante de leur identité. Il n'est cependant pas adopté de la même manière (trajet et fréquence) par tous les groupes ni même pratiqué par tous, certains ayant adopté un mode de vie sédentaire et ceci depuis plusieurs générations. De plus, dans les faits, la majorité des gens du voyage alterne ces différents modes de vie durant l'année.

En Alsace : un nomadisme pluriel

- **Les grands voyageurs** : ils se déplacent à échelle nationale et internationale et ceci tout au long de l'année et ne font ainsi que de courts passages dans la région.
- **Les voyageurs** : ils s'installent en Alsace durant l'automne et l'hiver (6 à 9 mois, sur un même terrain pour certains ou dans un secteur géographique restreint) et quittent la région en été.
- **Les semi-sédentarisés** : majoritairement sédentaires au cours de l'année, ils voyagent ponctuellement à l'occasion de pèlerinage notamment.
- **Les nomades sédentarisés** : ils ne se déplacent plus ou qu'exceptionnellement. Le nomadisme reste cependant pour la plupart des nomades sédentarisés, un élément culturel et traditionnel important, un "état d'esprit". Il arrive ainsi que certaines familles reprennent la route après une amélioration par exemple de leur situation financière [Volet +, fiche 7].

- Certains déplacements relèvent de trajets habituels tandis que d'autres sont davantage occasionnels.
- D'un groupe à l'autre, les territoires de parcours varient allant de quelques communes à l'Europe entière.
- Une même famille peut selon les circonstances glisser d'une forme de nomadisme à une autre.
- Les grands événements familiaux et/ou religieux engendrent de grands rassemblements ponctuels.

La mise en application de la loi Besson du 5 juillet 2000 [Volet +, fiche 3] aura indubitablement des conséquences sur les modes de vie des gens du voyage. En effet, le maillage des aires d'accueil réduira leur accès au territoire national puisque le stationnement prolongé s'effectuera uniquement sur les aires d'accueil existantes (désignées au sein des schémas départementaux d'accueil) et disposant de place.

Pourquoi le voyage comme mode de vie ?

La pratique du voyage répond à différents besoins qui se cumulent.

Economiques

Le voyage correspond aux activités économiques traditionnelles des gens du voyage telles que les pratiques agricoles saisonnières, le commerce, l'artisanat ou encore les activités foraines [Volet +, fiche 1].

Sociaux et familiaux

La forte cohésion culturelle des familles favorise les rassemblements notamment à l'occasion de mariages, baptêmes ou en souvenir des défunts.

Religieux

La pratique assidue des pèlerinages (sur sanctuaire pour les catholiques dont le plus connu est celui de Sainte-Marie de la mer et à Thénenbach et Dusenbach pour l'Alsace par exemple) et des missions et conventions évangéliques (à localisations variables) pour les pentecôtistes, est une autre raison de leurs déplacements.

Historiques

Les persécutions et expulsions subies par les gens du voyage et ceci tout au long de l'histoire, les ont obligés à se déplacer (dès l'origine de leurs migrations selon certaines hypothèses).

Les temps de stationnement au sein d'une commune peuvent être très variables d'un groupe à l'autre mais aussi au sein d'une même famille. Certaines circonstances ou difficultés telles que des problèmes économiques ou de santé, peuvent motiver les familles à prolonger la durée initiale de leur séjour.

Quels sont les lieux de séjour et d'habitat privilégiés en Alsace ?

En Alsace, l'ensemble du territoire peut être concerné par la présence des gens du voyage avec toutefois des localités privilégiées. Les grandes villes telles que Mulhouse, Colmar, Strasbourg et leurs agglomérations en font partie, pour des raisons économiques d'accès à l'emploi, aux administrations et à la consommation. Les communes proches des frontières et de certains massifs montagneux sont aussi des lieux fortement concernés et ceci pour des raisons historiques, car ils permettaient aux gens du voyage de se protéger des persécutions et des expulsions subies dès le début du XVIII^{ème} siècle : "Les tsiganes [...] viennent en très grosse partie de familles qui se sont cachées pendant des décennies dans les Vosges du Nord, notamment, dans toute la région de Bitche et de Baerenthal, ainsi que dans la région de Forbach."¹

Les études menées dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux d'Alsace ont permis d'identifier les communes les plus concernées par le passage des gens du voyage.

Les schémas départementaux respectifs, s'appuient pour le Bas-Rhin sur les arrondissements et sur les besoins constatés pour le Haut-Rhin. Dans tous les cas, il convient pour plus de précisions (notamment pour connaître les communes où seront effectivement implantées des aires d'accueil) de se reporter directement aux schémas départementaux, disponibles auprès des services des conseils généraux.

Dans le Haut-Rhin, les secteurs identifiés comme fréquentés par des gens du voyage sont :

- Secteur d'Altkirch - Dannemarie : les villes d'Altkirch et de Dannemarie
- Secteur de Colmar : les villes de Colmar, Turckheim, Wintzenheim et Horbourg-Wihr
- Secteur de Ribeauvillé - Sainte-Marie-Aux-Mines : la commune de Sainte-Marie aux Mines
- Secteur de Guebwiller : les villes de Jungholtz et Issenheim
- Secteur du bassin potassique : les communes de Wittelsheim, Wittenheim et Ensisheim
- Secteur de Saint-Louis : les communes de Blotzheim, Saint-Louis, Hésingue.
- Secteur de Mulhouse : les communes de Mulhouse, Riedisheim, Illzach.
- Secteur de Thann : les villes de Thann, Cernay, Burnhaupt-le-haut et Burnhaupt-le-bas.

Dans le Bas-Rhin, le découpage s'appuie sur les arrondissements administratifs avec cependant des modifications issues de certains regroupements communaux.

- Arrondissement de Strasbourg et de Strasbourg - Campagne : différentes communes de la communauté urbaine de Strasbourg (Vendenheim, Geispolsheim, Eckbolsheim, Strasbourg, Illkirch, Ostwald, etc.), Brumath, Hoerdt et Weyersheim.
- Arrondissement de Sélestat - Erstein : les communes de Sélestat, Erstein, Obernai, Barr, Benfeld, Rhinau.
- Arrondissement de Saverne : la commune de Saverne
- Arrondissement de Molsheim : les communes de Wasselone, Mutzig, Molsheim.
- Arrondissement de Haguenau : les villes de Haguenau, Bischwiller, Reichwiller.
- Arrondissement de Wissembourg : la commune de Wissembourg.

Des propositions d'implantation d'aires d'accueil, résultats de nombreuses tractations

Les communes identifiées comme lieux fréquentés ne proposeront pas toutes des aires d'accueil. A titre d'exemple, dans le Bas-Rhin, "les propositions d'implantation d'aires d'accueil pour le passage et le séjour reposent sur le recensement de la fréquentation et de ses caractéristiques. Au total, 1100 à 1200 installations de caravanes ont été recensées (...) dans près de 110 communes (hors grands passages). (...) L'estimation des besoins par secteur a dû prendre différents facteurs en compte, notamment la fréquence des installations, la taille des groupes, le nombre de communes concernées, la présence ou non de communes de plus de 5 000 habitants."

Notons encore, que dans certaines communes, les équipes municipales refusent d'implanter une aire.

Les lieux de séjours des gens du voyage sont également liés à l'offre de terrains existants. Ainsi, les communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), premières à avoir créé des terrains d'accueil, sont aussi davantage identifiées, connues et fréquentées par les gens du voyage.

Difficile, mais pas impossible, cohabitation sur les aires

Si les terrains ne sont jamais conçus au départ pour un groupe en particulier, dans les faits, différents groupes ethniques n'ont pas pour habitude de cohabiter. Ainsi au niveau de la Communauté Urbaine de Strasbourg, une "appropriation" des terrains en fonction de ces appartenances est constatée : par exemple, le terrain de la rue Napoléon à Strasbourg accueille exclusivement des gens de la communauté rom tandis que celui de Vendenheim est uniquement fréquenté par des populations manouches. Néanmoins, certains sites sont utilisés selon une alternance des groupes en fonction des différents moments de l'année.

Qu'en est-il de l'attachement territorial ?

L'ancrage local n'est pas incompatible avec la pratique du voyage et n'empêche pas l'intégration des voyageurs dans les communes où ils s'arrêtent. La majorité des groupes ont en effet un sentiment d'appartenance à une région particulière. C'est le cas notamment des manouches locaux, installés depuis plusieurs siècles en Alsace, qui se revendiquent comme étant des alsaciens ou encore de certains roms, de passage quelques temps en Alsace, qui se désignent comme étant vendéens.

Les nomades sédentarisés ou semi-sédentarisés quant à eux, sont bien entendu totalement attachés à la commune où ils vivent presque en permanence même si certaines familles sont enclines, selon les circonstances, à reprendre un jour le voyage.

"Les gens du voyage, loin d'être des errants, sans attache, se reconnaissent et se disent d'un lieu, de plusieurs lieux parfois. Ils ont leur territoire, lequel est dessiné par des déplacements à plusieurs ancrages, avec un ancrage principal. Ils ne sont pas que passagers dans ces divers lieux. Ils y habitent, ont des relations de travail, d'usage et d'amitié." ²

Sources

- 1 - Tsiganes et voyageurs : identité, rapport au voyage, économie, éducation et rapport à l'école dans le contexte de la société contemporaine, Actes de la Conférence du 12 février 2003, A. Reyniers, Nancy-Metz, Casnav-Carep, septembre 2003, 18p.
- 2 - Guide ASH de l'action sociale, ASH, octobre 2003.